

Cote du document: EB 2011/102/R.48
Point de l'ordre du jour: 20 a) i)
Date: 3 mai 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrir pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Répercussions du PEA sur les reconstitutions futures

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Iain Kellet

Responsable principal des finances et
chef du Département des opérations financières
téléphone: +39 06 5459 2403
courriel: i.kellet@ifad.org

Munehiko Joya

Trésorier et directeur de la Division de la trésorerie
téléphone: +39 06 5459 2251
courriel: m.joya@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent deuxième session
Rome, 10-12 mai 2011

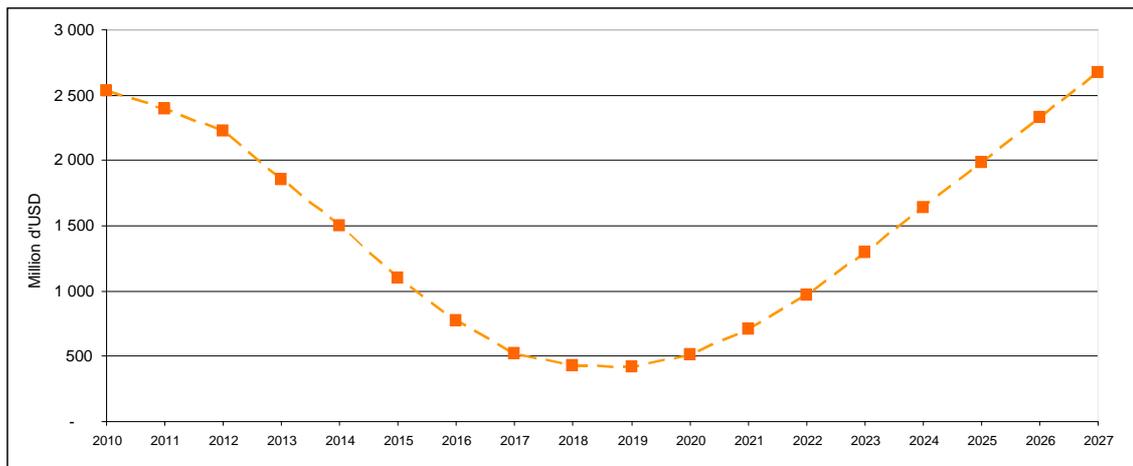
Pour: **Information**

Répercussions du PEA sur les reconstitutions futures

1. Le FIDA a pour principe d'équilibrer le programme de prêts et dons correspondant à chaque reconstitution afin de garantir son financement intégral grâce aux ressources disponibles et aux rentrées futures provenant du remboursement des prêts. Pour procéder à ce calcul de financement, seules sont prises en considération les toutes premières années (sept actuellement) de rentrées au titre du remboursement des prêts, cette précaution signifiant que si, à un moment donné, aucune contribution n'était versée au titre de la reconstitution du FIDA, et si celui-ci ne faisait plus aucun engagement sous forme de prêts ou de dons, tous les engagements non réglés pourraient être intégralement financés grâce aux actifs disponibles et aux rentrées futures de liquidités provenant du remboursement des prêts en cours.
2. Il incombe au FIDA non seulement d'exercer une gestion financière prudente, mais également d'affecter ses ressources à la réalisation de sa mission. Au moment de la huitième reconstitution, il a été décidé d'accroître le programme de prêts et dons dans des proportions supérieures à l'augmentation des contributions des États membres, de manière à pouvoir affecter le maximum de ressources sur le terrain.
3. Même si le programme de prêts et dons de la huitième reconstitution du FIDA dépasse, à hauteur de 1 milliard d'USD, celui de la septième reconstitution, il reste prudent compte tenu de l'excédent de ressources et autres mobilisations disponibles à l'époque, comme l'indique le graphique 1.

Graphique 1

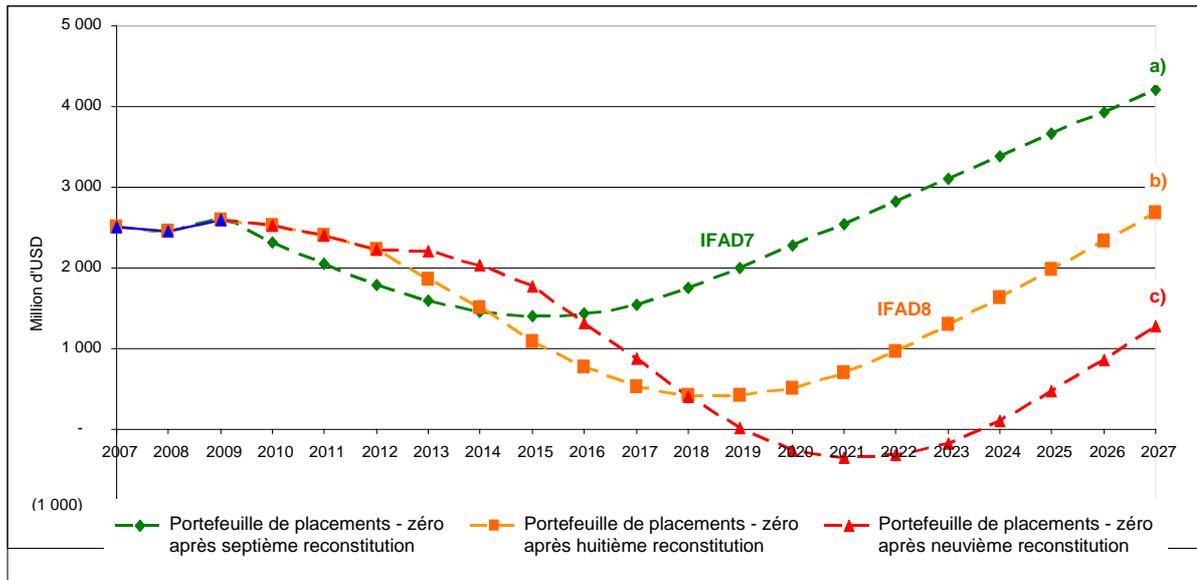
Incidence de la huitième reconstitution sur le portefeuille de placements du FIDA dans l'hypothèse de l'absence d'engagements/de contributions après 2012



4. Il ressort de ce graphique que, si le FIDA cessait toute activité non engagée à la fin de la période couverte par la huitième reconstitution, sa situation de trésorerie resterait indéfiniment positive et lui permettrait, même si cela n'apparaît pas clairement dans le graphique, de couvrir ses besoins en liquidités. En termes de pouvoir d'engagement anticipé (PEA), le graphique ci-dessus correspond à un PEA sur sept ans à l'époque de la huitième reconstitution.
5. Il faut toutefois admettre que le processus de la huitième reconstitution n'est pas reproductible. Dans la mesure où le programme de prêts et dons a considérablement augmenté au cours des dernières années (50% entre 2010 et les prévisions à 2012), la neuvième reconstitution ne peut avoir le même profil, comme l'illustre le graphique 2.

Graphique 2

Effet de la neuvième reconstitution sur la huitième reconstitution (taux de croissance zéro)



6. Le graphique 2 indique le solde de trésorerie du FIDA (portefeuille de placements) du début de la période couverte par la septième reconstitution, en 2007, à nos jours (ligne continue bleue). La courbe a) en pointillés verts indique les flux de trésorerie prévus durant la période couverte par la septième reconstitution si toutes les activités non engagées avaient cessé à l'époque de la septième reconstitution, c'est-à-dire fin 2009. La courbe b) en pointillés orange indique les flux prévus si toutes les activités non engagées cessaient à la fin de la période de la huitième reconstitution, c'est-à-dire fin 2012 (la même ligne que celle figurant dans le graphique 1). La courbe c) en pointillés rouges indique l'impact projeté d'une neuvième reconstitution reproduisant à l'identique la huitième reconstitution mais sous l'effet de l'inflation (c'est-à-dire une croissance réelle zéro après la huitième reconstitution) et, comme dans les deux autres hypothèses, dans le cas où toutes les activités non engagées cessaient à la fin de la neuvième reconstitution, c'est-à-dire fin 2015.
7. Comme l'indique clairement la courbe c), si, durant la neuvième reconstitution, le rapport entre programme de prêts et dons et contributions des États membres était identique à celui de la huitième reconstitution, le FIDA se trouverait dans l'obligation, dans l'hypothèse de l'absence de source alternative de revenu ou d'un volume accru de ressources au titre des reconstitutions, de mettre fin aux engagements concernant ses liquidités en 2018 et sa situation de trésorerie deviendrait négative en 2019.
8. Ce scénario défavorable, qui devrait se dérouler dans huit ans, repose sur les hypothèses et prévisions actuelles les plus fiables s'agissant des conditions du marché de placement, lesquelles peuvent changer. On estime néanmoins que, si l'on veut rester prudent, la neuvième reconstitution ne devrait pas faire de projection financière susceptible d'appauvrir à l'avenir les ressources du FIDA en deçà d'un niveau acceptable.
9. En conséquence, si la prudence observée pour la neuvième reconstitution est jugée à l'aune de celle observée durant la huitième reconstitution, les propositions qui seront avancées dans le cadre de la neuvième reconstitution des ressources du FIDA nécessiteront, par rapport à la reconstitution précédente, une plus forte proportion de contributions d'États membres au programme de prêts et dons.

10. Il est possible de prendre des mesures destinées à réduire quelque peu les besoins croissants de financement des États membres, comme les conditions durcies appliquées aux prêts accordés par le FIDA. Ces mesures renforcées de mobilisation de ressources seront exposées plus en détail dans un document présenté en juin, lors de la réunion de la Consultation, et pourraient réduire les besoins de financement d'environ 150 millions d'USD. Ces améliorations potentielles ne sont pas prises en compte dans les graphiques ci-dessus.
11. Ces graphiques partent de l'hypothèse que l'objectif de la reconstitution en termes de contributions est atteint. À noter que les contributions au programme ordinaire du FIDA pour la période couverte par la huitième reconstitution s'élèvent au total à 1,04 milliard d'USD, soit quelque 160 millions d'USD de moins par rapport à la cible de 1,2 milliard d'USD visée par la reconstitution. Ces graphiques supposent également une diminution des décaissements à hauteur de 17% par rapport au programme de prêts et dons, en raison de la prise en compte des annulations/réductions de prêt sur la base des moyennes historiques.
12. Pour inscrire cette analyse dans le contexte de la huitième reconstitution, ces graphiques sont basés sur des hypothèses valables au début de la période couverte par la huitième reconstitution. Depuis lors, de nouvelles hypothèses ont été validées qui ont pour effet de faire baisser toutes les courbes de trésorerie – autrement dit, la répétition de la huitième reconstitution est encore moins envisageable dans le cadre de ces nouvelles hypothèses.
13. L'analyse précitée constitue ce que l'on pourrait appeler un test de tension. Il s'agit, dans les limites raisonnables des hypothèses, du scénario le plus pessimiste. En réalité, il n'est pas prévu qu'il n'y ait plus de reconstitutions. Si l'on estime que le programme de travail ne devrait pas être réduit mais que les ressources financières sont limitées, deux autres solutions sont possibles. Premièrement, le FIDA pourrait identifier d'autres sources de financement à moyen terme afin de combler les déficits de trésorerie prévus. Deuxièmement, le FIDA pourrait à l'avenir gérer ses flux de trésorerie en partant de l'hypothèse que les reconstitutions se poursuivront, ce qui aura pour effet de reporter dans un avenir toujours plus lointain le point inférieur de liquidités. À noter toutefois que, même dans ce cas, il n'est pas possible d'envisager une succession de reconstitutions avec la même proportion de contributions/programme de prêts et dons que la huitième reconstitution car cela se traduirait pas un flux de trésorerie indéfiniment négatif.
14. En conclusion, la huitième reconstitution a cherché à garantir une gestion financière prudente tout en augmentant au maximum le montant des ressources sur le terrain, en appui à la réalisation du mandat du Fonds. Pour ce faire, le programme de prêts et dons a été élargi dans des proportions dépassant les contributions additionnelles des États membres, ce qui a nécessité une utilisation intégrale de notre PEA. Par conséquent, pour pouvoir continuer à augmenter son programme de prêts et dons, ou tout du moins en conserver le niveau, le FIDA aura besoin que ses États membres apportent des contributions supplémentaires, à un niveau supérieur à la proportion précédente des contributions/programme de prêts et dons. Par ailleurs, à compter de la neuvième reconstitution, il est proposé de compléter le recours au PEA en tant que principale mesure de la capacité du programme de prêts et dons – étant donné que cela ne fait pas apparaître de manière satisfaisante l'incidence à plus long terme des décisions – par des méthodes reflétant mieux l'impact de ces mêmes décisions sur la situation future du FIDA en matière de trésorerie, comme cela est le cas dans d'autres IFI.